

● (1540)

La façon dont a été énoncé au *Feuilleton* le sujet du débat pour ce jour réservé à l'opposition prêterait à mon avis à une certaine confusion, que vous avez déjà dénoncée en partie, monsieur le président. J'estime que la question devrait être reportée à une date ultérieure pour étude, et que vous, monsieur le président, pourriez la renvoyer au comité pour plus ample étude et examen d'une façon plus appropriée que de saisir la Chambre des prévisions budgétaires par le biais de la procédure suivie lors d'un jour réservé à l'opposition sans, en fait, que la Chambre soit à nouveau saisie des prévisions en provenance du comité et qu'un vote s'ensuive.

Il se peut que d'autres députés ne soient pas d'accord et qu'ils préfèrent qu'on suive cette procédure, mais en pareil cas, nous ne ramènerions pas en réalité à la Chambre les prévisions budgétaires dont est saisi le comité. J'estime donc irrégulier de voter ce soir sur ce crédit comme on l'a proposé.

Le président: A l'ordre! Avant de donner la parole au secrétaire parlementaire, peut-être devrais-je tirer au clair quelques points soulevés par le député de Timiskaming. Celui-ci a dit que de la façon dont l'avis figurait au *Feuilleton*, on ne faisait pas mention du crédit. Le député n'écouterait peut-être pas quand je me suis adressé au comité. Je suis allé plus loin que l'avis qui figure au *Feuilleton* et j'ai dit que le crédit n° 1 était un crédit administratif au titre des dépenses et contributions des programmes s'élevant à \$35,451,000. Le crédit est donc complet. Cela est conforme à l'article 58 du Règlement. Ce dernier stipule que le jour de l'opposition peut être consacré à l'étude en comité plénier de tout article du budget principal ou du budget supplémentaire des dépenses. Cela signifie que l'opposition, en manifestant son désir de saisir le comité de cet article, le retire momentanément du comité auquel il avait été renvoyé et en saisit la Chambre ce jour-là. Le comité devra rendre, à 9 h 45 ce soir, une décision relative à cet article après quoi il fera rapport à la Chambre.

M. Blais: Monsieur le président, je voulais invoquer les arguments que vous avez soulevés. Le député de Timiskaming s'inquiète de la portée du débat. Il ne doit pas s'en inquiéter parce que les questions sont habituellement très variées. Ce qui m'inquiète essentiellement, c'est la question que j'ai soulevée au début. Même si j'estime que l'opposition peut prétendre à une légère préférence quant au nombre d'orateurs, je suis d'avis que si seuls les oppositionnels participaient au débat, ce serait une journée très ennuyante. Je crois qu'il faut faire la part des choses, puisque Votre Honneur semble adopter la procédure habituellement suivie au comité permanent selon laquelle tous les partis peuvent participer au débat et interroger le ministre.

En ce qui touche la répartition du temps, même si je ne crois pas qu'une précision militaire soit nécessaire, je suis sûr que chacun souhaite la justice et l'équité. Je comprends que le ministre puisse vouloir faire un exposé d'entrée en matière, ce qui, encore une fois, respecte la pratique habituelle des comités permanents en ce qui concerne le budget des dépenses et d'autres sujets. Ceux qui voudront poser

Subsides

des questions au ministre seront mieux en mesure de le faire après avoir entendu son exposé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je crois que tous les députés souhaitent passer à l'étude de ce vote le plus vite possible, mais puis-je dire à ceux qui craignent de ne pas avoir le droit de continuer à débattre cette question en comité s'ils traitent de cette affaire aujourd'hui, qu'ils sont protégés à cet égard par l'article 58 (15A) du Règlement qui stipule que même si un sujet a été traité à la Chambre, il continue de retenir l'attention du comité permanent.

Le président: A l'ordre, je vous prie. Je devrais peut-être préciser, pour rassurer les députés que le comité laisse généralement suffisamment de latitude à la présidence pour agir au mieux de sa connaissance. Mais avant de poursuivre, j'aimerais parler d'une autre question qui a présenté des difficultés par le passé. Le secrétaire parlementaire a laissé entendre que le ministre pourrait faire une déclaration pour ouvrir le débat. Je crois qu'il l'a déjà faite au comité. Si nous devons observer la pratique habituellement suivie lors des jours réservés à l'opposition, le ministre préférerait peut-être entendre au moins un porte-parole de chaque parti avant d'intervenir lui-même pour être en mesure de présenter d'autres arguments et éviter d'avoir à reprendre des propos qu'il a déjà tenus au comité.

J'aimerais préciser, d'autre part, que si un député parle pendant 20 minutes et que le ministre prend plus de 20 minutes pour répondre aux questions qu'il a soulevées, cette période sera retranchée du temps alloué aux membres de la majorité. Même si le ministre peut prendre la parole plus d'une fois et même s'il a le droit d'intervenir plus souvent que les autres députés, s'il dépasse cette limite de temps de 20 minutes, que ce soit pour répondre à une question directe d'un représentant du gouvernement ou de l'opposition, ce temps sera retranché du temps alloué à ce député. Si le ministre veut, après avoir parlé, répondre à chaque discours, les députés ministériels ne pourront pas intervenir. J'estime donc qu'après la première série de députés de l'opposition, la parole devrait être cédée aux ministériels. Je crois que ce serait juste pour tous les députés. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. Daudlin: Monsieur l'Orateur, j'éprouve une certaine inquiétude que je voudrais exprimer. A titre de président du comité permanent, je dois vous avertir, monsieur le président, que nous nous sommes entendus en ce qui concerne les questions posées au comité. De fait, comme un article portant sur l'administration générale a été mis en discussion, le comité était censé avoir une grande latitude pour interroger le ministre avant que cet article ne soit effectivement renvoyé à la Chambre au moyen d'un rapport la semaine prochaine. Je m'inquiète fort, au cas où il n'y aurait pas de vote ce soir sur le crédit n° 1, qu'on ne puisse poser les questions de nature générale, ce que tous les députés du comité ont accepté, la semaine prochaine.

● (1550)

J'aimerais bien qu'il soit plus ou moins entendu que ce ne sera pas exclu quand la question sera renvoyée au comité.